



Procès-verbal

Conseil d'établissement tenu le mercredi 14 juin 2017 à 18 h 30
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

Présences :

Parents :

- Marie-Ève Imbeault
- Karine Lapointe
- Marie-Christine Lapointe
- Mélanie Lapointe
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Marie-Noël Thibault
- Nancy Turcotte

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

Représentantes des élèves :

- Vincent Couturier
- Marie Fillion

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Tristan Lussier, gest. admin.

Enseignants

- Claudine Brassard
- Simon Fortin
- Marie-Josée Lapointe
- Éric Maltais
- Jocelyne Néron
- Michel Vignola

Arrivée: 18 h 55

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Jean-François Giroux à 18 h 50.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Lapointe, et résolu :

CÉ 16-17-058



QUE soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants:

- 11.2.4 Remerciements ;
- 11.4.1 Gala de l'Excellence ;
- 11.7.1 Ajout de table de pique-nique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2017

CÉ 16-17-059

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandé par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Josée Lapointe et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 16 mai 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 16 mai 2017 ;

4.1. Pont en mathématique (point 6);

N'ayant pas reçu de nouvelles de la part des services éducatifs, ce sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement. Le côté légal concernant l'offre du pont en mathématique SN vers CST doit être pris en considération. Monsieur Jean-François Giroux souhaite qu'un petit comité formé d'enseignants en mathématique et de la conseillère d'orientation se penche sur ce dossier en début d'année scolaire 2017-2018.

4.2. Répartition finale du budget du conseil d'établissement (point 5.2) ;

Comme il a été approuvé lors de la dernière séance du conseil d'établissement, le budget restant destiné au conseil d'établissement a été réparti en premier lieu au Gala de l'Excellence en fonction des besoins et en second lieu au conseil étudiant. Voici donc la répartition estimée :

Budget total :	3 000 \$
Coût du souper du CÉ :	550 \$
Gala de l'Excellence :	550 \$
Conseil étudiant :	1 900 \$

4.3. Journée hawaïenne

Monsieur Jean-François Giroux informe les membres que cette journée ne s'est pas bien déroulée en raison du non-respect par plusieurs élèves du code vestimentaire et du thème choisi. Malgré la diffusion de consignes claires, il en a résulté la perte de contrôle du respect de cette règle tout au long de cette journée. La direction a informé les élèves de l'école qu'une attitude pareille rendrait difficile l'approbation de journées thématiques futures.



4.4. Journée coccinelle de Leucan

Cette journée a permis d'amasser 515 \$, montant remis à la campagne associée à l'élève Émilie Tremblay qui participait au Défi têtes rasées de Leucan.

4.5. Activités de financement pour le bal des finissants

Le représentant des élèves affirme ne pas avoir eu de retour des finissants à ce sujet. Donc, aucune activité de financement n'a été réalisée.

5. Budget annuel de l'école (adoption)

CÉ 16-17-060

Monsieur Tristan Lussier, gestionnaire administratif, présente la prévision budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2017-2018. Voici les montants alloués pour chaque « service » :

Enseignement régulier :	36 274 \$
Adaptation scolaire :	10 000 \$
Gestion des écoles :	39 000 \$
Moyen d'enseignement :	17 500 \$
Services complémentaires :	19 950 \$
Services péd. et animation :	32 257,65 \$
Ent. ménager et cons. des imm.:	12 731,28 \$
Budget total :	167 712,93 \$

Un montant de 27 411,12 \$ est alloué pour le M.A.O. Il sera utilisé pour l'achat d'équipement pour la nouvelle salle d'entraînement du département d'éducation physique (crossfit) et pour la classe de co-enseignement

Le budget opérationnel de la cafétéria montrant un léger bénéfice est exposé aux membres.

Des questions sont posées concernant la possibilité d'acquérir des dictionnaires neufs en français et sur la procédure à suivre pour un enseignant pour les demandes d'achats dans son département. La direction mentionne qu'aucune procédure n'est établie, mais qu'il serait pertinent de tenir des rencontres de département en début d'année scolaire pour déterminer les besoins et la répartition des dépenses entre les enseignants.

Il est demandé par un membre du personnel enseignant qu'un petit montant soit attribué pour chaque élève dans le but de leur offrir de petites activités ou surprises en cours d'année. Ce montant serait à la disposition des tuteurs et tutrices de 1^{re} et de 2^e secondaire et fixé en début d'année.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Monsieur Tristan Lussier et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par Monsieur Lussier est basée sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Marie-Josée Lapointe, il est résolu;

D'ADOPTER le projet de répartition budgétaire de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2017-2018 tel que proposé par Monsieur Tristan Lussier, gestionnaire administratif, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ([annexe 1](#));

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. Frais chargés aux parents (approbation)

CÉ 16-17-061

Monsieur Jean-François Giroux dépose et présente un document (annexe 2) sur les frais chargés aux parents pour chaque niveau scolaire.

Des correctifs au niveau des coûts supplémentaires en STE seront apportés pour en favoriser la compréhension (regroupement des mêmes matières et inscription du montant à ajouter seulement).

À la suite d'un sondage effectué auprès des enseignants, plusieurs ont manifesté leur intérêt pour l'achat de cahiers d'apprentissages et de savoirs. Ces ajouts augmentent les frais chargés aux parents de façon considérable. Afin de réduire la facture scolaire, le maintien des frais de reprographie à 25 \$ au lieu de les augmenter à 30 \$ et le retrait du 5 \$ dans les frais généraux pour la vie étudiante, montant servant au souper de Noël, sont proposés.

Les frais liés aux concentrations, aux passions et aux options n'ont pas augmenté. Une baisse de 40 \$ a été apportée pour la concentration soccer.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la *LIP*, le directeur de l'école doit proposer à son conseil d'établissement une liste de principes qui seront pris en compte, par le personnel de l'école, dans l'élaboration de la liste du matériel didactique requis pour les services dispensés par l'école;

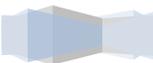
CONSIDÉRANT que les principes proposés par Monsieur le directeur tiennent compte de la politique P-400-2006-17 de la Commission scolaire de Charlevoix concernant les frais chargés aux parents (article 212.1 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement propose le maintien des frais de reprographie à 25 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement propose de retirer 5 \$ des frais généraux dans la vie étudiante ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement détermine le montant maximal à 135 \$ pour le frais chargés aux parents pour tous les niveaux scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Lapointe :



DE MANDATER la direction de l'école en concertation avec l'équipe enseignante pour déterminer les cahiers d'apprentissages et de savoirs qui seront retenus pour l'année scolaire 2017-2018 tout en respectant le montant maximal de 135 \$;

DE MANDATER la direction de l'école d'apporter un crédit à la facture scolaire une fois l'analyse des coûts finaux ;

DE MANDATER la direction de l'école afin qu'elle dépose une reddition de compte sur les concentrations en début d'année ;

D'APPROUVER les autres frais à la charge des parents (coûts supplémentaires) pour l'année scolaire 2017-2018, dont une copie de cette liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire intégrante ([annexe 2](#)).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Liste des fournitures scolaires (approbation) ;

CÉ 16-17-062

Monsieur Jean-François Giroux présente les listes des fournitures scolaires demandées pour l'année scolaire 2017-2018 pour la 1^{re} et la 2^e secondaire, les classes de MP1, MP2, MP2, d'arrimage et de FPT.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rébecca Savard,

D'APPROUVER les fournitures scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Grille-matières de l'arrimage (approbation) ;

CÉ 16-17-063

Monsieur Jean-François Giroux fait une présentation de la grille-matières pour la classe d'arrimage pour l'année scolaire 2017-2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Turcotte :

D'APPROUVER la grille-matières de l'arrimage pour l'année scolaire 2017-2018.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Activité d'intégration pour les élèves de 1^{re} secondaire au Camp Le Manoir (approbation);

CÉ 16-17-064

Monsieur Jean-François Giroux informe les membres qu'il en coûte 25 \$ par élève de 1^{re} secondaire pour l'activité d'intégration au Camp le Manoir. Des discussions ont lieu quant à la pertinence et au coût lié à la tenue d'une telle activité.

CONSIDÉRANT que cette activité permet de tisser des liens entre les élèves et les parrains-marraines ;

CONSIDÉRANT que cette activité est reconduite chaque année depuis près de 15 ans et qu'elle a fait ses preuves dans le processus du passage du primaire vers le secondaire ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 \$ sera ajouté aux frais chargés aux parents des élèves de 1^{re} secondaire permettant ainsi de le payer plus tard ou en plusieurs versements au courant de l'année ;

CONSIDÉRANT que, pour réduire les frais à la charge des parents, 15 \$ par élève sera assumé par l'école dans un budget à déterminer ultérieurement ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantal Pelletier ;

D'APPROUVER la sortie d'intégration pour les élèves de 1^{re} secondaire au Camp Le Manoir.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Séjour à Port-au-saumon (approbation) ;

CÉ 16-17-065

Le séjour à Port-au-Saumon pour environ 30 élèves inscrits en passion sciences de 1^{re} secondaire est déposé. Cette sortie se tiendra les 7 et 8 juin 2018 et sera financée par la vente d'épices (300 \$ par élèves) et par contribution parentale au besoin.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Brassard ;

D'APPROUVER la sortie à Port-au-Saumon pour les élèves de passion sciences de 1^{re} secondaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

11. Sujets d'information

11.1. Présidence
Aucun sujet.

11.2. Direction

11.2.1. Prix de la cafétéria
Les prix demeurent les mêmes.



11.2.2. Motions de félicitations du conseil des commissaires (information)

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix a déposé deux motions de félicitations, l'un à l'endroit de l'Harmonie du Plateau et l'autre à l'équipe de hockey Les Rafales en concentration. L'Harmonie du Plateau s'est démarquée lors de sa participation au Kiwanis Music Festival d'Ottawa. Pour sa part, l'équipe de hockey Les Rafales a remporté le championnat régional de hockey du RESQ dans la catégorie cadet mineur. ([annexe 3](#)).

11.2.3. Règlements d'amendement de la C.S.D.C. (consultation) ;

La Commission scolaire de Charlevoix a déposé 3 règlements. Monsieur Jean-François Giroux informe les membres du contenu de ces règlements ([annexes 4, 5 et 6](#)).

R-100-2014-01 Règlement fixant la date, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires.

R-100-2014-02 Règlement fixant la date, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif.

R-100-2014-03 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la CSDC.

11.2.4. Remerciements

Monsieur Jean-François Giroux remercie les membres du conseil d'établissement de leur contribution, de leur présence et de leur bonne collaboration tout au long de l'année. Il les invite à faire partie du conseil d'établissement à nouveau l'an prochain.

11.3. Comité de parents

Aucun sujet.

11.4. Personnel enseignant

11.4.1. Gala de l'Excellence

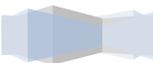
Madame Jocelyne Néron, remercie les membres du conseil d'établissement pour le don offert au Gala de l'Excellence provenant du budget dudit conseil.

11.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

11.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.



11.7. Représentants des élèves

Le représentant des élèves s'informe sur la possibilité d'installer des tables de pique-nique sur les terrains extérieurs de l'école.

12. Correspondance à l'intention du C.É. :

Aucune correspondance.

13. Sujets divers

13.1. Date de l'assemblée générale des parents

Le directeur propose le lundi 18 septembre 2017 pour la tenue de l'assemblée générale des parents 2017-2018.

14. Période de questions du public

Aucun public.

15. Levée de la séance à 21 h 30.

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Madame Karine Lapointe et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CÉ 16-17-066

Chantal Pelletier
Présidente

Jean-François Giroux
Directeur

